

*Sensibilisation à la **Qualité de Vie au Travail (QVT)***

Les élections, la crise sanitaire, les mouvements du personnel, les nouvelles réglementations à mettre en œuvre sont autant de facteurs bouleversants nos organisations quotidiennes de travail. Régulièrement, il est donc nécessaire de faire le point sur l'organisation interne des services, afin de favoriser la qualité de service de votre commune et la qualité de vie au travail de vos agents. La psychologue du Centre de Gestion de la Marne vous accompagne dans cette démarche.



INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE

LA QUALITÉ DU SERVICE DE LA COMMUNE

L'organisation de temps d'échange autour du travail dans une démarche de co-construction entre élus et agents permet d'augmenter la qualité et la performance du service de la commune. Ainsi, vous pourrez observer une plus grande satisfaction des administrés et des agents qui favoriseront le rayonnement de l'image positive de la commune.

L'AUGMENTATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DE VOS AGENTS

Ces temps d'échanges favoriseront la qualité de vie au travail de vos équipes à travers la diminution des Risques psychosociaux. Ainsi, vous observerez une diminution de l'absentéisme, des accidents du travail et des erreurs réalisées dans le quotidien, mais aussi une augmentation de la motivation des équipes.

LE RESPECT DE VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

L'autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité (Décret du 10 juin 1985 article 2-1 / code du Travail articles L.4121-1 à -3) à travers l'élaboration d'un plan d'évaluation et de prévention des Risques Psychosociaux (Circulaire ministérielle du 25 juillet 2014).

Pour aller plus loin

Développer la performance de vos organisations grâce à la santé au travail

Guide CDG 37 : Elus - administration, comment travailler ensemble au service de son territoire ?

Protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique

LA MÉTHODE D'INTERVENTION

La psychologue du CDG51 accompagne avec méthodologie et bienveillance les collectivités territoriales et établissements publics dans leurs projets d'amélioration continue des conditions de travail pour prévenir l'apparition des risques psychosociaux (RPS) et développer la qualité de vie au travail (QVT).

COMMENT METTRE
EN ŒUVRE CES
TEMPS
D'ÉCHANGES AU
SEIN DE VOTRE
COLLECTIVITÉ ?

Dans ce cadre, nous vous proposons de mettre en œuvre un atelier de 3h00, "**Parler du travail pour le co-construire au quotidien**" à destination des agents et de leurs encadrants.

L'objectif est d'offrir aux agents et leurs encadrants un espace de dialogue animé par un tiers neutre qui permet de :

- Générer des idées de développement
- Partager les visions pour avancer vers un objectif commun
- Identifier des difficultés communes et les facteurs ressources liés à l'organisation du travail
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail et de la qualité de vie au travail
- Favoriser une écoute et une confiance mutuelle dans l'équipe

Nombre de participants : 12 maximum par session

Cette prestation est comprise dans vos cotisations au titre de la convention santé prévention dans la limite de deux par an. Pour les collectivités non adhérentes cette prestation est facturée à l'acte

QUELLES COLLECTIVITÉS PEUVENT ÊTRE INTÉRESSÉES ?

Quelque soit leur taille ou leur composition, toutes les collectivités sont invitées à mettre en place cette démarche préventive qui s'inscrit dans une dynamique de co-construction d'amélioration continue des conditions de travail.

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations sur ce service et passer à la mise en œuvre au sein de votre collectivité.



Camille DEMARET
Référente handicap
03 26 69 99 18
psychologue@cdg51.fr
<https://51.cdgplus.fr>